L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 AOUT 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
JEUDI MATIN, 30 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Frank & Sharp, au Conti Verandah Hotel, rue Conti,—tout le contenu du dit hôtel.

Par Vincent & Co aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane,—marchandises sèches, lingerie, broderies, coutellerie, ferblanterie et "notions."

Par A. Marks, Levy & Co., au No 33 de la rue des Magasins—habillements, lingerie, chapeaux, casquettes, valises, habillements avariés.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée au pied de la rue de la Commune—articles divers.

Divers.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

La canne à sucre en Louisiane.

Nous croyons pouvoir considérer la culture de la canne à sucre comme décidément et solidement établie en Louisiane. Cette industrie a passé par des épreuves terribles et elle en est sortie victorieuse. Nous sommes déjà bien loin de ce temps où l'on disait généralement que l'abolition du travail forcé aurait pour inévitable résultat la ruine de la culture de la canne à sucre ; que cette culture avait déjà eu beaucoup de peine à se maintenir même avec l'esclavage, les grandes terres et les grands capitaux, la main-d'œuvre régulière et infaillible et le contrôle absolu du planteur dans l'exploitation de ses champs et la manipulation de ses récoltes ; que toutes ces conditions étant changées et tous ces avantages détruits, la plante tropicale ne ferait plus que végéter sur notre sol et sous notre soleil, et qu'elle finirait par disparaître pour faire place à d'autres plantes plus communes mais plus convenables dans leur développement naturel à la situation d'économie agricole que le résultat de la guerre nous avait imposée.

Il n'est plus question de cela aujourd'hui ; on n'en parle plus. Il y a eu tout d'abord, à la reprise des travaux agricoles en 1866, beaucoup d'hésitation et de doute sur le parti que les planteurs, restés debout, tireraient de leurs possessions privées subitement de leurs travailleurs ordinaires. Ils ne savaient à quoi se dire terminer ignorant totalement en quoi ils pouvaient compter. Plusieurs abandonnèrent toute idée de continuer la culture de la canne à sucre, et cherchèrent une exploitation rurale plus facile et plus en harmonie avec le dénuement de main-d'œuvre où ils se trouvaient. Ils laissèrent leurs terres sans labourage ; elles devinrent des jachères de l'inutilité la plus complète, car ils n'osaient pas même y tenir des animaux dans la crainte bien fondée, où ils étaient allés, que ces animaux seraient la proie des voleurs et de tous les brigands qui infestaient les campagnes de la Louisiane. Les barrières tombaient, et ils ne les relevaient pas ; les canaux se comblaient et ils ne les creusaient plus ; les levées sur le fleuve et sur les bords de tous les cours d'eau étaient dégradées, rompues et emportées ; elles disparaissaient sous la double action des torrents et des pluies, et personne ne pensait à la peine de les réparer. Cela paraissait bien inutile puisque ces cours d'eau en débordant ne pouvaient plus que noyer de grandes herbes sauvages, et des champs tout à fait abandonnés aux reptiles et à tous les amphibies des vallées.

Cependant, il fallait travailler et se faire un revenu quelconque, on se résoudre à mourir de faim dans le pays le plus fertile du monde. L'ancien esclave comme l'ancien maître y était exposé. Tous deux sentaient au même degré le besoin de planter pour avoir des vivres ; tous deux comprirent bientôt que le travail est la loi suprême dans la nature et que sans travail il n'y a pas d'existence possible. L'esclave émancipé se rapprocha donc des anciens ou nouveaux possesseurs du sol, et offrit librement l'usage de ses bras à des conditions acceptables. D'ailleurs le prix des denrées et de tous les produits ruraux était élevé et fort encourageant. Le labourage fut repris. On replanta la canne à sucre qu'on avait conservée, ici et là, comme une curiosité ou une relique intéressante de l'ancien temps. Cette reprise fut pénible, il faut en convenir, et témoigne d'un grand courage chez les habitants des campagnes, qui étaient tout à la fois exposés aux débordements des cours d'eau et aux entreprises des voleurs. Mais peu à peu, avec l'assistance de l'Etat, les levées furent reconstruites, le prix du travail se régularisa, et le brigandage énergiquement poursuivi, diminua. Trois ou quatre ans plus tard l'exploitation de la canne à sucre était redevenue une chose sérieuse. Elle était favorisée, en outre, par l'insurrection des Cubains qui, pour nuire au gouvernement espagnol, détruisaient tant qu'ils pouvaient les grandes haciendas de leur île, ce qui maintenait le prix du sucre dans toute l'Amérique. Un décret de l'Assemblée nationale d'Espagne ayant aboli entièrement l'esclavage à Porto Rico et l'ayant aboli pour les enfants des esclaves, nés on à naître, dans l'île de Cuba, on comprit ici que la culture de la canne à sucre, malgré l'abolition du travail forcé, avait un avenir plein de promesses en Louisiane, et le courage de nos planteurs en fut doublé. Ils n'avaient recommencé tout d'abord leurs travaux que pour avoir un moyen de vivre en utilisant leurs machines, et ils ne tardèrent pas à voir qu'il y avait plus que cela dans cette résurrection agricole ; il y avait, en effet, une fortune.

Cette perspective de fortune est le trait caractéristique de la situation actuelle de nos campagnes. Elle attire l'attention de tous les fermiers des Etats-Unis. Ils sont séduits par la comparaison des prix entre les divers produits du sol, ce qui vaut d'un côté cinq piastres, en vaut dix ici, où de d'autres termes, ce qui coûte quatre piastres au nord et n'en produit que cinq, ne coûte pas plus ici et en produit dix, avec une certitude plus grande de revenu. De là cet essor vers la nouvelle réputation du sucre en Louisiane. Mais ce qu'il y a de plus attrayant dans ce tableau, c'est la division des terres en petites cultures. On avait dit pendant si longtemps que l'exploitation de la canne à sucre exigeait, pour être profitable, la possession d'immenses domaines, l'emploi de vastes capitaux et, en outre, une protection donanimbre constante, et l'on voit aujourd'hui qu'on peut se passer de cela et que la division et la subdivision du sol ont été d'heureux accidents dont tout le monde est à même de profiter aujourd'hui.

Nous insistons sur ce point et nous répétons que la division et la subdivision du sol en Louisiane ont été d'heureux accidents. La conséquence s'en est fait sentir tout de suite. Les petits cultivateurs ont cherché le moyen d'avoir un revenu en canne sans être obligés d'en convertir eux-mêmes le produit en sucre, et ce moyen ils l'ont trouvé avec l'assistance des propriétaires d'usines. Ces derniers ont été d'autant plus disposés à prêter cette assistance qu'il y trouvaient un bénéfice assuré. Ainsi, aujourd'hui, les uns labourent et les autres fabriquent. De là l'extension de la culture à l'infini, car elle peut se faire, de la part des planteurs, presque sans capitaux. Qui aurait prévu cela ? Qui aurait prévu qu'on jour on ferait des cannes à sucre comme on fait des choux, des pommes de terre ou des patates douces, et qu'on vendrait ces cannes à un prix très satisfaisant et plus que rémunérateur ? Nous devons ajouter que les conditions de cette alliance entre le producteur et le fabricant ne paraissent avoir présenté aucune difficulté de réglement. Il n'est pas nécessaire d'acheter des terres pour cultiver la canne à sucre ; il n'est pas même besoin de les louer à prix d'argent et à titre de ferme. La seule condition imposée au preneur est de vendre sa récolte au propriétaire fabricant, à un prix calculé suivant le poids des cannes et le prix du sucre sur le marché, ce qui est juste, et le bail est fait et passé. Il est complet. Le moulinier, pèse les cannes, les paye et le cultivateur reçoit de l'argent au lieu d'en apporter. Peut-on concevoir rien de plus favorable aux parties contractantes ?

Ce système de culture et de division de travaux entre le planteur et le maître d'usine, n'est pas encore généralisé en Louisiane, mais il marche à grands pas vers une application générale, car il présente des avantages considérables et à tous d'énormes profits. On peut calculer dès aujourd'hui, surtout si le Congrès veut accorder une subvention pour la réparation et l'entretien des levées, et même sans cette subvention, que toute la basse Louisiane, au sud de la rivière Rouge, sera, avant trente ans, un unique champ de cannes, entrecoupé par des cultures de maïs, de riz et de patates dans une proportion strictement suffisante pour l'alimentation des habitants.

Vingt-cinq paroisses de la Louisiane sont propres à la culture de la canne à sucre. On n'y trouve pas partout des propriétaires ayant des terres à céder et des usines à prêter, parce qu'il n'y a pas encore en assez de bras pour exploiter une si vaste étendue de sol, mais aux conditions dont nous avons parlé, les bras viendront très certainement, des usines centrales s'établiront dans les endroits favorables et d'un accès facile, et les émigrants cultivateurs viendront de tous les points des Etats-Unis pour se fixer et travailler en Louisiane. Voilà ce qu'il est facile de prévoir et ce qui doit se réaliser dans un temps comparativement court. La plus grande est fait, la division de l'industrie pour l'exploitation de la canne à sucre ; cette division est le sûr garant du développement de l'industrie. Il serait absurde d'en douter désormais, car tout, absolument tout, favorise ce développement.

LA RÉCOLTE D'ORANGES EN LOUISIANE. —L'*Observateur*, de la Pointe à la Hache, corrige ses premières appréciations sur la récolte d'oranges et dit que, malgré la bonne apparence des premières rangées d'arbres bordant le fleuve sur la rive droite, le rendement sera loin d'être considérable. Les juges compétents pensent qu'on ne fera pas plus d'un tiers de récolte. Les ventes sur pied qui ont eu lieu ont été basées sur la perspective d'un déficit.

CÉLÉBRATION D'ANNIVERSAIRE. — Les Crescent Rifles, les Vaudry Rifles et les Louisiana Grays, voulant célébrer l'anniversaire de leurs diverses organisations, invitent particulièrement les autres corps militaires à participer à cette fête et à envoyer des comités ou des officiers au dépôt d'Armes de la Maison Maurespe, rue des coins des rues Camp et Poydras, pour prendre de concert des mesures concernant les détails de la parade. La convocation est pour samedi, 1er septembre, à 7 heures et demie du soir.

EXCURSION.—Le steamer *Billy Collins* fera samedi prochain, 1er septembre, une excursion jusqu'à la Grande Isle. Il partira du Canal Harvey (Avenue de la Louisiane) à huit heures du matin et sera de retour lundi soir. Le prix du passage, aller et retour, est fixé à $2 ; les repas devant se payer à part.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beau et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

UNE LETTRE DE WENDELL PHILLIPS.— M. Wendell Phillips adressé de Boston, le 23 août, la lettre suivante à Lord Dufferin, gouverneur général du Canada :

Monsieur, — Je sais que vous pardonnerez mon importunité—si vous jugez que c'en soit une—en appelant votre attention sur la grave portée de la prétention, ou requête, du gouvernement des Etats-Unis, que vous livriez le chef indien Sitting Bull. C'est depuis des siècles l'orgueil de l'Angleterre que ses frontières ont toujours été le refuge des victimes de discordes politiques ; que tout en rendant les criminels communs elle n'a jamais rendu les vaincus dans une guerre civile ou autre conflit semblable.

Je n'ai pas à vous dire la longue histoire des énormes injustices de notre gouvernement envers l'Indien et de sa conduite tyrannique en tout ce qui le touche. Cet homme était un citoyen, un des miliers qui se sont révoltés contre l'injustice, et qu'il est cherché un abri après sa défaite, l'Angleterre ne le rendrait jamais. Mais l'Indien n'est pas un citoyen ou un simple sujet, puisque nous faisons des traités avec lui, que nous lui demandons ses terres au lieu de les prendre par droit domanial, et que nous lui laissons un gouvernement irrégulier de tribus, indépendant de notre loi civile ; nous lui faisons la guerre et nous concluons la paix avec lui. Ainsi l'Indien, tel qu'il est fait, ne peut être traité en criminel ordinaire et considéré comme tombant sous l'application de traités internationaux en ces matières. Le rendre serait rendre un homme en armes non contre son propre gouvernement reconnu, mais contre un gouvernement qui le chasse hors des limites de sa politique civile ; un gouvernement qui l'a déclaré rebelle, et dont, vous le savez, il n'a nulle justice à attendre.

Toute notre histoire l'atteste. Le succès du Canada avec l'Indien, depuis la proclamation de George II en 1746, étant à la méthode adoptée de faire de l'Indien un citoyen et de le confondre dans la masse commune. Notre insuccès vient de ce que nous avons toujours employé la force au lieu de la loi, et refusant à l'Indien la protection de la loi nous l'avons traité en étranger et en bandit. Dans ces circonstances nous n'avons pas le droit de demander à l'Angleterre de nous aider à le réduire. Accorder cette aide serait un désaveu de toutes ses traditions, une confession qu'elle a cessé d'être ce que le pote, l'homme et l'homme d'Etat qui lui ont longtemps revendiqué pour elle—le refuge des opprimés. Je ne parle que d'une race insignifiante d'un quart de million d'âmes.

Mais le principe touche aux traditions les plus sacrées et les plus honorables de l'Angleterre. Si la chose était soumise à l'attention du peuple anglais et bien comprise de lui, comme elle le serait si vos journaux la discutaient pendant un mois, je suis sûr qu'aucune puissance sur terre d'arracherait le chef indien de l'abri de la loi anglaise. Toutes les raisons pour lesquelles l'Angleterre refuse de rendre les esclaves fugitifs existent dans le cas de l'Indien, et il est quelques considérations qui rendent son titre à la protection plus fort même que ne l'était celui du nègre. Je vous supplie, Monsieur, de ne pas permettre que l'Angleterre s'écarte pour la première fois de sa magnanimité sous ce rapport dans le cas de cette race sans amis, traquée, pourchassée et foulée aux pieds par la cupidité et la négligence d'un peuple puissant et avide.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet.

LES CADEAUX FAITS AU PAPE.— Nous lisons dans l'*Italie* du 9 :

Les journaux seulement on a pu dresser un compte exact des sommes parvenues au Vatican pendant le jubilé épiscopal du saint-père.

L'argent, au fur et à mesure qu'il arrivait était déposé dans une caisse spéciale dans les appartements du cardinal Simeoni.

On enregistrait les sommes qu'on encaissait sans faire chaque jour un inventaire.

Les pèlerinages terminés, le cardinal Simeoni a fait dresser un compte exact qui s'élève au chiffre de 10,431,281 fr.

De cette somme, 9,190,000 fr. sont en or : le reste en papier. Cet argent sera employé comme suit, d'après la volonté de Pie IX :

1° Quatre millions seront versés dans le fonds du saint-siége;

2° Quatre millions seront versés dans le fonds pour les employés, ex-employés, ex-militaires et leurs familles restés fidèles au pape;

3° Quatre millions sont destinés à restaurer des églises monumentales et à exécuter des travaux d'une utilité reconnue et servant en même temps à encourager l'art et l'industrie;

4° Les 4,476,381 fr. restants seront distribués en subsides aux établissements de bienfaisance, comme hôpitaux, hospices, dépôts de mendicité, ils serviront en outre à secourir des religieux, des moines, des paroisses pauvres, etc.

Les objets qui ont figuré à l'exposition du Vatican ont déjà presque tous été distribués. Cette distribution a donné lieu à de vives réclamations.

—Le gouverneur général du Canada, lord Dufferin, qui fait en ce moment un voyage dans le Manitoba, a visité le 24 la colonie des mennonites russes qui s'est établie dans cette province sous les auspices des autorités anglo-canadiennes. En réponse à une adresse des colons, lord Dufferin a dit :

On ne vous demandera pas de répandre vos mains de sang humain, mais de faire la guerre à la nature en portant la civilisation plus loin vers l'ouest au nom de la reine. Vous êtes les bienvenus parmi nous et vous pouvez jouir des notre sympathie aussi bien que de nos terres et de nos libertés.

Les mennonites de Manitoba sont au nombre de 6,500 personnes.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Départs.

Partis hier soir par le chemin de Mobile: Dr. R. A. Kearny et F. J. Kearny, de Plaquemines, pour New York ; Miss Ella J. Twomey, Louisville ; Les Frères Jésuite, Victor, Vincent pour Richarson, Saamslans et Charles pour Atlanta ; S. Alexander, pour New York ; P. O. King, pour St. Louis ; M. Litchenstein, pour New York ; John Slawson, pour New York ; S. H. Smith Saudinsky, pour Ohio ; W. H. Thomasson et J. W. Henderson, pour St. Louis ; A. Clark, pour New York ; Thos. B. Manson, pour Buffalo ; Juge M. Marsle, pour New York ; S. P. Walmsley, pour Gainsville, Ge.

Sam De Bar.

Cet ancien acteur du Théâtre St-Charles et son directeur depuis 1853, vient de mourir chez lui, à St. Louis, à l'âge de 63 ans, d'une paralysie qu'il savait depuis longtemps incurable. Le nom de DeBar était aussi populaire ici que celui de James H. Caldwell, qui avait construit le Théâtre St. Charles, le plus vaste théâtre des Etats-Unis. DeBar et Caldwell, associés les deux, avaient pris en affection le Sud et la Nouvile Orléans et y avaient fixé leur résidence.

De Bar, appelé ici en 1835 par son compatriote, jous avec Clémentine DeBar, sa sœur, dès la première soirée d'ouverture, et jamais il ne quitta son poste que pour faire de courtes absences, jusqu'au moment où devenu directeur du théâtre, en 1853, il se vit obligé d'aller de temps à autre dans les villes du Nord pour y chercher des artistes et renouveler sa troupe. Il était encore ici en avril de l'année dernière, alors que la compagnie du Gaz est devenue adjudicataire du théâtre vendu à l'encan. M. De Bar laisse de sa première femme, morte il y a longtemps, une fille, Mme J. V. Dexter qui demeure à St. Louis. Il était ensuite une danseuse, Mlle Hattie Wallace, qui est vivante. Ben on Benedict De Bar était un auteur comique, de beaucoup de talent et fort aimé du public.

Vidangeurs.

Les vidangeurs au nombre de 30 ont adressé à la Sixième Cour de District une pétition contre le Bureau de Santé et contre la ville qu'ils accusent de combinaison et de collusion par l'adoption de l'ordonnance No. 4077, qui met entrave à l'exercice de leurs droits et que la ville fait exécuter tous les jours contre eux, en vertu des instructions du dit Bureau de Santé.

La pétition allègue que le Bureau de Santé ordonne à la police de la ville d'arrêter, sans mandat, quiconque elle juge en contravention à la dite ordonnance ; que les travaux des vidangeurs sont suspendus et paralysés et que par le contrôle usurpé par le Bureau leurs occupations et leurs affaires ont été en partie annihilées.

Cependant les pétitionnaires se sont conformés, disent-ils, à la loi qui requiert un appareil sans odeur pour enlever les matières fécales dans un état liquide ; ils usent d'un appareil tel que la loi le requiert, et la santé publique est aussi bien protégée et sauvegardée par leur appareil que par celui qui est spécialement approuvé par le Bureau de Santé, et ils sont prêts à en administrer la preuve d'une manière positive. Par conséquent le voisinage n'est nullement troublé par leur opération.

Les pétitionnaires ajoutent que si l'on continue à mettre en vigueur l'ordonnance No 4077, et que si l'on continue à les arrêter sous prétexte qu'ils violent les dispositions de cette ordonnance, il leur sera impossible désormais d'exercer leurs droits et de suivre leurs occupations et leurs affaires. Ils sollicitent donc une injonction qui empêche au Bureau de santé et à la police d'intervenir dans l'exercice de leurs droits aussi longtemps qu'ils se conformeront aux clauses de la loi qui exige l'usage d'un appareil sans odeur. Ils demandent, en outre, que la ville de la Nouvelle-Orléans et le Bureau de santé soient condamnés à payer *in solido* à chacun des pétitionnaires la somme de $1000 ainsi que les intérêts du jour de la demande judiciaire.

Une injonction provisoire a été accordée.

Bataille rangée en croisée.

Le voisinage des rues Washington et Laurel, 6e District, a été hier le théâtre d'une bataille rangée en croisée, toute ce ce non-sanglante. Les deux frères Burk étaient d'un côté, et un nommé Johnston et un individu inconnu étaient de l'autre. Peut-être formaient-ils une partie carrée, et chacun mirait-il pour un partenaire. C'est ce que nous ignorons, mais ce qui est certain c'est qu'une bataille à coups de pistolet s'est engagée entre ces quatre personnes et "le tonnerre de canon" a été échangés entre elles. Mais comme les combattants étaient tous de pauvres tireurs, pas un n'a été touché. Tant mieux pour eux ! Mais le bruit de l'affaire ayant qu'un agent de police, vint tout de suite après bien entendu, n'a pas seulement pu acquérir la preuve qu'on n'était battu en cet endroit. Dartagnan, où es-tu ?

Une querelle au bureau d'assessement.

Un de nos confrères raconte qu'un avocat, qui avait toujours été unioniste pendant la guerre, et un président de banque qui apparemment était contre l'Union, s'étant rencontrés au bureau d'assessement hier matin, le président dit quelque chose qui pouvait faire croire que cet avocat possédait des bonnes sympathies. L'avocat, tout rouge, lui répond qu'il en a menti et qu'il n'est qu'un f..... etc..... Le banquier, insulté au vif, s'apprête à riposter à coups de poing, quand les accès dans un intervalle de 5 minutes ; que dans leur bureau on estime la valeur des propriétés et non celle des muscles, et que s'ils ont envie de faire essai des leurs, ils feraient bien d'aller sur la place Lafayette où il y avait quantité d'herbe coupée et fort molle. A ces mots, les deux hommes ont cessé de se menacer pour le quart d'heure.

La maison des pauvres de Tours.

Le maire Pilsbury s'occupe en ce moment de recueillir les témoignages relatifs à la destruction de l'asile Touro par le feu en 1862 et pendant qu'il était occupé par les troupes des E. U., et il prépare un exposé qui sera soumis à la cour des réclamations. Très probablement l'affaire aura un bon résultat. Le maire Heath, de la création du général Sheridan, dans un message au Conseil, pendant son administration, exprima l'opinion sans réserve que le gouvernement général était certainement responsable du dommage.

Affaire du Bayou Tone.

On apprend maintenant que le Capt. Benjard, Ingénieur des Etats-Unis, a sa disposition une somme de $4,500, qui est presque le montant nécessaire pour refaire le barrage au bayou Tone. S'il y a un déficit, il sera facilement rempli par les souscriptions des citoyens de la Nouvelle Orléans. Le Capt Benyard est encore à Memphis mais il fera commencer les travaux aussitôt que possible.

Confiant de la Rivière Rouge.

Le colonel Hardee est revenu hier matin de la Rivière Rouge. Il rapporte que le steamer Osage a commencé lundi le travail de drague, conformément au contrat et qu'il fera beaucoup pour désobstruer le confluent de la rivière et enlever une robuste nègre d'au moins six pieds de taille.

Une excellente allocution du juge Smith.

Mercredi matin, l'affaire de Mas Maggie Kern, accusée par Jas. Cazentre d'assaut et batterie, a été instruite devant le juge Smith de la première cour de recorder. Cazentre s'était plaint qu'en passant rue St-Charles, près la place de Tivoli, il avait été attaqué par deux femmes qui l'avaient battu et lui avaient jeté de la chaux ou de la farine à la figure.

D'après la déposition de plusieurs témoins, la vérité est que Cazentre, qui est marié et père de famille, faisait la cour à la sœur cadette de Miss Kern, en disant qu'il était garçon et qu'il s'appelait Joe Wagner. Quand Miss Kern apprit qu'il avait femme et enfants, elle chercha le séducteur déloyal et le chatia.

Le juge Smith après l'audition des témoins a dit :

Miss Kern vous êtes honorablement acquittée. Vous avez fait ce que vous devriez faire. Quant à cet homme, j'ai quelque connaissance de la nature humaine, mais je n'ai jamais vu autant de bassesse dans une si petite créature de Dieu. Voilà un homme qui assume un nom et qui se donne pour garçon, afin de faire la cour à une jeune dame sans protection, et quand sa sœur découvre que c'est un trompeur, un fourbe, elle le châtie parce qu'elle n'a personne pour le faire pour elle.

Il a eu l'impudence de s'adresser à une cour de justice pour avoir réparation. Je regrette que la loi ne me permette pas de le punir comme il le faudrait. Si vous l'aviez traité plus rudement encore, ce n'est été que justice."

Cette allocution a été accueillie par l'approbation générale des assistants et Cazentre est sorti de l'audience accompagné des quolibets et des plaisanteries de la foule.

TEMPERATURE.—29 août 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	78	26
Midi.....	88	30
3 P. M.....	90	32
6 P. M.....	85	30

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

FRANCE.

—Le *Moniteur universel*, dont on connaît le caractère officieux, publie la note suivante :

"Le journal le *Figaro* vient de publier, par la plume de M. Saint-Genest, deux articles à sensation, qui ont, à bon droit, surpris et ému les consommateurs, et qui par contre, ont fait les délices de la presse radicale.

"Nous sommes autorisés, pour répondre à ces articles, à déclarer :

"1° Que la question de l'état de siège n'a jamais été discutée ni soulevée dans le conseil des ministres ;

"2° Qu'il n'a jamais existé, ni sur cette question, ni sur aucune autre, et qu'il n'existe aucune division dans le sein du cabinet ; que l'entente la plus entière, entre M. le duc de Broglie et M. de Fourtou, n'a jamais cessé d'exister ;

"3° Que ni le gouvernement allemand, ni aucun autre n'a fait de représentations au sujet de la présence de M. le duc de Broglie à la tête du cabinet ;

"4° Que le maréchal Président de la République est fermement résolu à conserver, dans son entier, le ministère du 16 mai jusqu'aux élections ;

"5° Que, dans ces allégations, qui ne reposent sur aucun fondement, le *Figaro* n'a servi qu'une politique personnelle dont il est difficile de comprendre la nature ; mais que les conséquences ne peuvent que déplorer, en présence des armes qu'elle fournit à leurs adversaires.

"Nous croyons savoir, du reste, que le *Journal officiel* consultera, dans un délai de cinq jours, sur une note propre à mettre fin à l'émotion qu'ils ont causée."

—La même feuille dit plus loin :

"M. de Fourtou, qui était depuis quelques jours aux bains de mer, s'est arrêté, aujourd'hui, à Paris, où il se rendait dans la Dordogne. Le ministre de l'intérieur a fait une visite à M. le duc de Broglie et a en avec lui un entretien dans lequel il a sévèrement jugé les singuliers articles de M. de Saint-Genest.

"Il n'a pas eu à désavouer le rôle étrange que lui fait jouer le *Figaro*; M. le duc de Broglie connaît trop la loyauté et la sûreté politique de son collègue pour avoir, un instant, douté qu'il était absolument étranger à la nouvelle attitude politique de ce journal.

"Le *Français* s'indigne contre les journaux qui ont reproduit, d'après l'agence Havas, une dépêche adressée de Paris à la *Post* de Berlin et annonçant que ce conseil des ministres avait résolu de déclarer l'état de siège dans toute la France quelques jours avant la convocation des électeurs.

Paris Journal dit de son côté :

"Il n'y aura pas de coup d'Etat, parce que le maréchal, qui seul, peut en faire un, ne le veut pas—il ne songe pas à la couronne, et la couronne est nécessaire à la réussite;—Il n'y aura pas d'état de siège, parce que, même en admettant que l'emploi de cet instrument fût justifié par quelque chose, les élections pourraient y perdre."

On lit dans le *Français* :

Le correspondant de l'*Indépendance belge* donne, sur les dispositions du maréchal de Mac-Mahon, des renseignements absolument faux quand il prétend que le président de la république comme disposé à se rapprocher des hommes contre la politique desquels il a pris, le 16 mai, des mesures approuvées par le Sénat.

Le maréchal a dit à l'Hôtel Dieu, M. le président de la République, après avoir parcouru toutes les salles des différents services, a remis à M. Général de Misey la croix d'officier de la Légion d'honneur.

On lit dans l'Estafette :

Malgré le refus du conseil municipal de Cherbourg de voter le crédit destiné à faire face aux frais de réception du maréchal de Mac-Mahon dans cette ville, les grandes fêtes n'y auront pas moins lieu, et M. l'amiral Cloquet des Touches, qui est en ce moment dans le port, y organise la grande fête nautique qui sera donnée par la flotte au maréchal.

Le conseil municipal de St-Lô, a dit-on, refusé de voter des fonds destinés aux fêtes qui doivent être données lors du passage du Président de la République.

M. Lepouzé, ancien député, maire d'Evreux, a été révoqué de ses fonctions trois jours avant l'arrivée du maréchal dans cette ville. Le premier adjoint, M. Corbeau, a adressé une proclamation aux habitants pour les engager à recevoir dignement le chef du gouvernement et à pavoiser leurs maisons.

On lit dans le *Journal de Caen* :

Le conseil municipal de Caen, dans sa dernière séance, a chargé le municipalité de recevoir avec la dignité qui convient le président de la république, et a déclaré n'en rapporter, dans cette circonstance, à M. Bertaud, maire de Caen, et à ses collègues de l'administration pour les mesures prendre.

Il ne faut pas oublier que M. Bertaud est sénateur et président du centre gauche, qu'il est en conformité d'opinion avec son conseil municipal, et qu'il y avait lieu, en raison de sa situation toute spéciale vis-à-vis du chef de l'Etat, de lui laisser toute liberté d'action.

M. Jules Simon est arrivé à Bordeaux samedi matin. Il est descendu chez M. de Mignot, avoué, son ami particulier, cours Tourny.

M. Simon était accompagné de son fils, M. Gustave Simon.

EXCITATION A LA HAINE DES CITOYENS; OUTRAGE A LA MORALE. — Le gérant du *Mot d'Ordre* revenait hier devant la cour d'assises de la Seine par suite de son opposition à l'arrêt de défaut rendu par la cour sans assistance du jury, qui l'avait condamné à deux années d'emprisonnement et 4,000 fr. d'amende.

On sait que les deux délits résultaient, selon la prévention, d'un article publié à propos du procès de la femme Gras et dans lequel l'auteur avait prétendu que le jury et la société, telle qu'elle est organisée, une fille pauvre n'a d'autre ressource que de se faire courtisane.

Cette Université, une des plus célèbres de toute l'Allemagne, compte parmi ses élèves Kepler, Schelling, le poète Uhland et le philosophe Hegel, ainsi qu'une multitude d'hommes distingués dans toutes les sciences.

TROUBLES A SAINT QUENTIN.—Voici des détails sur un acte de rébellion qui s'est produit au faubourg d'Isle, à Saint-Quentin :

"Un nommé Blandin Frédéric-Gustave, manœuvrier, qui a déjà subi plusieurs condamnations pour violences, était recherché par la police. Les agents le trouvèrent à dix heures et demie du soir dans un bal mal fréquenté du faubourg d'Isle et l'invitèrent à sortir. Arrivé à la porte, Blandin entama avec les agents une lutte dans laquelle il fut secouru par sa parente et par quelques mauvais drôles de son espèce.

Les agents du poste d'Isle, prévenus accoururent au secours de leurs camarades et le coupable fut emmené au poste.

Un attroupement considérable s'était formé ; quelques pierres furent lancées contre les sergents de ville et contre le poste situé sur la digue. Les agents envoyèrent quérir la garde au poste de la Place et ramenèrent au violon leur prisonnier récalcitrant.

Une enquête est ouverte pour rechercher les coupables de cette rébellion.—Déjà quelques-uns sont entre les mains de la police. Ce sont tous des repris de justice ayant déjà subi plusieurs condamnations.

Le bal où l'affaire a pris naissance est fréquenté surtout par des buveurs étrangers à la ville.

LES AFFAIRES DE FRANCE.—On lit dans la *Liberté* :

Plusieurs de nos confrères continuent à affirmer que les affaires vont décidement fort mal.. Telle est notamment l'opinion de M. Tirard, reproduite par une feuille du matin. Mais rien ne renseignements et les faits sont précisément dans le sens contraire. Ainsi, la fabrique de Lyon, si fort éprouvée cet hiver, est en pleine reprise d'affaires.

Les demandes pour les Etats-Unis, suspendues par la crise à laquelle M. Ordinaire avait attaché son nom, se multiplient. Les exportations pour l'Amérique, qui avaient été, en juin, de 2,685,000 francs, se sont élevées à 5,367,000 francs en juillet, sur la place de Lyon seulement.

D'un autre côté, sur la place de Bordeaux, il vient d'être fait de bons achats ; les prix sont très fermes sur tous les vins. Enfin, sur le marché des houilles, des fontes et des fers, les prix se soutiennent bien. Dans son ensemble, la situation est favorable.

On lit dans le *Salut public*, de Lyon, du 13 août :

"Nous sommes heureux de pouvoir constater, pendant le mois de juillet, une heureuse reprise de nos affaires avec les Etats-Unis. Le chiffre des exportations de notre district consulaire, qui n'avait été que de 2,685,000 fr. pendant le mois de juin, s'est élevé à 5 millions 446,969 fr. pendant le mois de juillet. L'augmentation de nos exportations a porté particulièrement sur les étoffes de soie et les velours, qui se sont élevés de 1,300,000 fr. pendant le mois de juin, à plus de 4 millions pendant le mois de juillet.

"Les rubans-taffetas ont vu également le chiffre de leur exportation s'élever de 28,000 à 104,000 fr. Les tulles ont doublé ; la passementerie, les gants de peau, les lisses de laine ont eu également une augmentation considérable.

"Bien que le chiffre de nos exportations pour l'Amérique du Nord soit encore inférieur de 5 millions à ce qu'il était l'an dernier à pareille époque et de plus de 11 millions à ce qu'il était en 1870, nous pouvons espérer que l'année finira mieux qu'elle n'a commencé, à moins que la crise sociale qui sévit en ce moment les Etats-Unis ne vienne interrompre la reprise des affaires."

"LES CANDIDATURES.—On écrit de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), le 6 août, au *Petit Marseillais* :

On assure que M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, et député de Paris, pose décidément sa candidature dans l'arrondissement de Puget-Théniers. Le *Journal de Nice*, qui est en partie la propriété de M. Rilsard de Bellet, candidat officiel à Nice, patronnera cette candidature.

Le *Soleil* annonce que M. Camille Rousset, membre de l'Académie française, qui vient d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur, pose sa candidature dans le sixième arrondissement de Paris contre M. le colonel Denfert-Rochereau, l'un des 363.

Les journaux monarchistes du Pas-de-Calais publient la liste suivante de candidats officiels arrêté pour ce département :

Arras : 1re circonscription, M. Sens ; 2e circonscription, M. le marquis d'Havrincourt.

Béthune : 1re circonscription, M. Hermary ; 2e circonscription, M. de Clercq.

Boulogne : 1re circonscription, M. Adam ; 2e circonscription, M. Dessaulsoy.

Montreuil : M. Hamille.

Saint-Omer : 1re circonscription, M. Lefèbvre du Prey ; 2e circonscription, M. Levert.

Saint-Pol : M. le marquis de Partz.

Tous ces candidats sont bonapartistes, à l'exception de M. le marquis de Partz qui est légitimiste et de M. Hermary qui a appartenu à la minorité bonapartiste de la liste de la Chambre dissoute, sans manifestation d'opinion accusée.

Le gouvernement, on le voit, accorde les candidatures officielles aux bonapartistes : ce sont MM. Hermary de Clercq, Dussaussoy, Adam, Hamille, Levert et de Partz.

Le gouvernement combat la réélection des députés sortants qui appartenaient à la majorité républicaine : MM. Deusy, Devaux, Forent-Lefebvre ; un quatrième, M. Braeme, de Béthune, est décédé il y a quelque temps.

Nous avons dit que le candidat officiel dans la 1re circonscription de l'arrondissement de Saint-Pol était le Capo, l'ancien député. En face de lui se pose la candidature *indépendante* de M. Pron, ancien préfet de Strasbourg sous l'empire, qui vient d'écrire à l'*Echo des Pyrénées* la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Le *Mémorial* annonce que M. de Lupé sera candidat officiel dans la 1re circonscription de l'arrondissement de Saint-Pol.

De mon côté, j'affirme à nouveau devant mes amis politiques que je maintiens ma candidature indépendante et toute dégagée de toute attache et de tout ravitaillement de M. le maréchal de MacMahon.

Veuillez monsieur le directeur, publier la présente déclaration dans votre prochain numéro et recevoir l'assurance de mes sentiments très distingués.

BARON PRON,
ancien préfet des Basses-Pyrénées.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

Pavez vos Taxes Arriérées
Pour éviter la saisie de vos propriétés.
UN ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL VOUS EST ALLOUÉ
CHEZ
J. BRETTE,
14 ..... RUE ST-CHARLES 14
5 août—2 mois P.P.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille,
Dr O. BEARD, Oculiste,
ORLEANS INFIRMARY,
No 142 rue de CANAL.
LES maladies de la campagne trouveront à l'infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien. 27 avril—6m—PE

COGNAC !
EN DÉBARQUEMENT de Paiphone & Marie de Bordeaux,
43 fûts Eau-de vie 1875-1870-1865-1848